

CONCOURS EXTERNE pour l'accès au corps des  
ATTACHÉ·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES  
Ouvert à partir du 2 octobre 2023 - Pour 65 postes

---

2<sup>ème</sup> épreuve écrite

QUESTIONS

Réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques

Durée : 4h - coefficient 3

**Sujet** : le sujet comporte 8 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans l'ordre que vous souhaitez en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez sur votre copie. Chacune des 8 réponses comportera une quarantaine de lignes.

**Droit public et administrations publiques**

- 1) L'article 49-3 de la constitution de 1958
- 2) Les différents types de services publics
- 3) Le contrôle de légalité
- 4) L'intercommunalité

**Gestion des ressources humaines**

- 5) La déontologie des fonctionnaires

**Économie**

- 6) La régulation de l'inflation

**Finances publiques**

- 7) L'évolution des ressources fiscales des collectivités locales

**Questions européennes**

- 8) La justice de l'Union Européenne

**RAPPEL** : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.  
Les feuilles de brouillons ne seront en aucun cas prises en compte.